

## Commentaires d'Initiative Citoyenne suite aux propos du Dr Oriane Stevart à Belga (6/04/2012)<sup>1</sup> :

Vu les plaintes et le ras-le bol de parents exprimés dans la presse au sujet des exigences vaccinales de l'ONE, Belga s'est sentie obligée de réaliser une sorte d' « interview compensatrice » puisque l'ONE n'est même pas capable de se défendre tout seul, il a besoin de renforts.

Il faut dire que l'ONE n'était déjà pas capable de répondre à nos questions précises sur la sécurité vaccinale (pourtant envoyées par recommandé début décembre dernier)<sup>2</sup>, un comble pour une instance qui se croit en droit d'exiger des produits qu'elle connaît visiblement si mal !

Le Dr Stevart arrive donc dans ce dossier en « pompière », appelée à la rescousse pour tenter d'affaiblir le feu. Mais son discours culpabilisant, relayé sans esprit critique par Le Ligueur et bien entendu aussi par la Lettre du Médecin (de ce 10 avril 2012), peinera à satisfaire les esprits les plus rationnels.

Pourquoi : principalement sur deux aspects, celui de la responsabilité et celui du rapport bénéfices/risques. Prenons-les donc tout à tour, sans rien éluder.

- « *Ne pas vacciner son enfant peut engager la responsabilité individuelle des parents mais également celle vis-à-vis de la collectivité* »

Ce discours, pour avoir la moindre validité a priori devrait de facto impliquer qu'il existe déjà, à l'inverse, une responsabilité de la part des médecins, des industriels et des autorités, lorsqu'ils provoquent le décès ou des dommages irréversibles en vaccinant alors qu'il n'en est rien. En Belgique, un tel système d'indemnisation des victimes n'existe en fait pas, contrairement à d'autres pays...

C'est donc la vieille histoire de la paille et de la poutre : tout comme l'ONE<sup>3</sup>, cette pédiatre infectiologue part donc sans doute du principe implicite que les effets secondaires **graves** seraient si rares qu'ils ne requerraient pas la mise en place d'un tel dispositif. Et de fait, le reste de son discours le laisse clairement supposer puisque :

- Le Communiqué Belga stipule notamment « *Elle préconise dès lors que les médecins expliquent aux parents les bienfaits et méfaits des vaccins, **les effets bénéfiques de ces derniers ayant été davantage prouvés.*** »

Les effets bénéfiques davantage prouvés ? Ceux d'injecter des substances chimiques toxiques (dont on sait que même des doses infimes peuvent avoir des effets néfastes) à des enfants dans le prétendu but d'aider leur système immunitaire et ce alors qu'ils peuvent encore contracter les maladies malgré tout ?

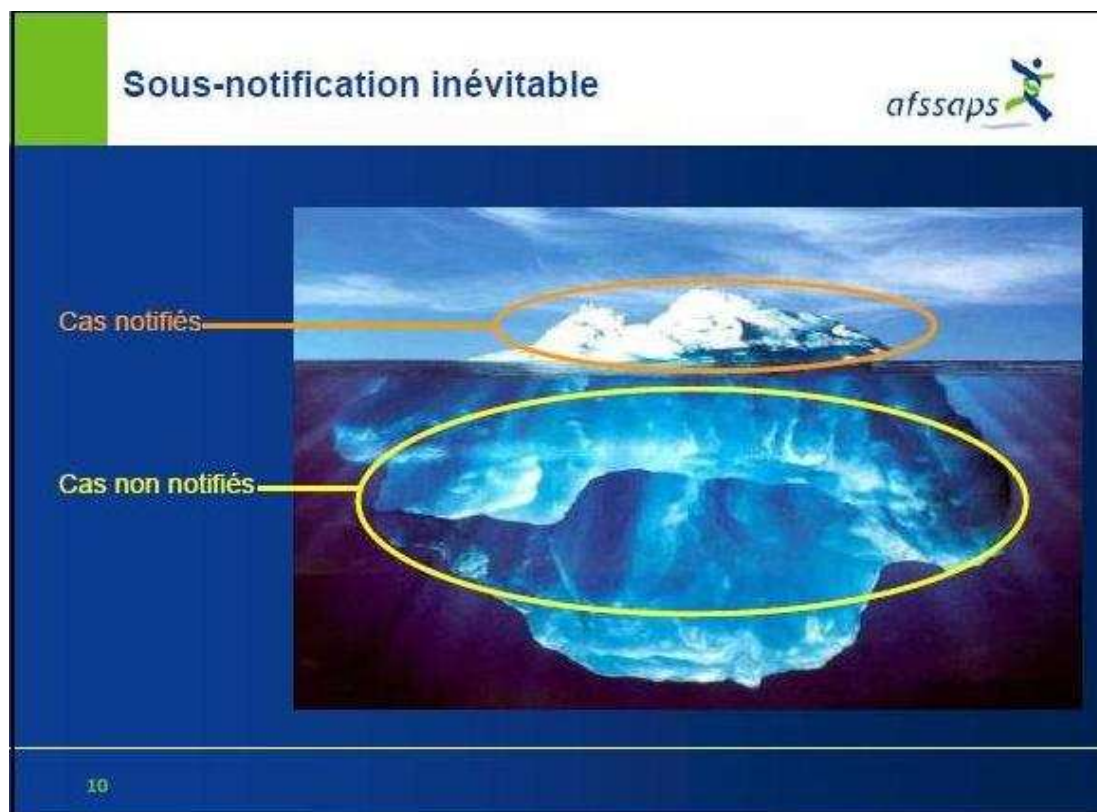
Il est bien évident qu'on ne trouve que ce qu'on cherche et que le système en place (médecins y compris) n'a aucune envie de se mettre à expliquer en détails et de façon honnête les « méfaits » possibles des vaccins sans quoi ils le savent pertinemment, une majorité des gens choisiraient de ne plus se faire vacciner et ô sacrilège, cela fera plonger leurs sacrosaints taux de couverture vaccinale. Une plongée qui risquerait de montrer que oui, sans vaccins on peut survivre et même vivre plutôt bien et que plusieurs maladies chroniques pourraient même diminuer.

---

<sup>1</sup> <http://www.7sur7.be/7s7/fr/1517/You/article/detail/1419926/2012/04/06/Ne-pas-vacciner-son-enfant-un-risque-collectif.dhtml>

<sup>2</sup> <http://www.initiativecitoyenne.be/article-securite-des-vaccins-l-one-se-derobe-et-n-assume-pas-ses-propos-94164173.html>

Que l'on soit pédiatre infectiologue ou non, la terrible vérité c'est qu'on est tout simplement **pas scientifiquement en mesure** d'affirmer que les effets bénéfiques des vaccins l'emportent sur les risques, pour la simple et bonne raison que les essais cliniques ne comparent jamais les vaccinés à des enfants vierges de tout vaccin (ce qui crée bien sûr un biais), que les sujets sont suivis pendant trop peu de temps, que jamais aucune analyse pharmacocinétique n'est requise pour les vaccins<sup>4</sup>, qu'on recourt aussi souvent à de faux placebos<sup>5</sup> (nouveau biais), sans parler de l'énorme sous-estimation des effets secondaires de vaccins, que même l'Agence française de sécurité sanitaire admet, en la présentant comme une fatalité<sup>6</sup> :



Qu'arrivera-t-il dès lors si vos enfants font partie de cette sous-notification inévitable et que leurs cas soient, sans surprise, classés à la rubrique déjà bien gonflée des « coïncidences » ? Les médecins qui ne vous auront pas informé de cette sous-notification **avant de vacciner** verront-ils, eux aussi, leur responsabilité engagée ?

Car, comme l'a expliqué le Dr Healy, ancienne directrice du National Institute of Health (NIH), excusez du peu, la vaccination systématique telle que pratiquée actuellement par les pédiatres et généralistes et telle que promue par diverses instances nationales et internationales, sacrifie littéralement des enfants qui seront ainsi détruits à jamais par les vaccins.<sup>7</sup>

L'acceptation du sacrifice d'un certain nombre pour le prétendu Bien commun constitue une approche utilitariste de la Science qui a été condamnée au cours du Procès de Nuremberg après la seconde Guerre Mondiale. Une approche également contraire, faut-il le rappeler, à l'article n°2 de la Convention européenne d'Oviedo qui stipule : « **L'intérêt et le bien de l'être humain doivent prévaloir sur le seul intérêt de la société ou de la science.** »<sup>8</sup>

Voilà qui est clair. Mais sans doute pas encore assez pour certains. Au point qu'il faudra sans doute en arriver un jour à quelques condamnations de ceux qui auront tant conseillé sans savoir vraiment de quoi ils parlaient.

<sup>4</sup> <http://www.initiativecitoyenne.be/article-la-securite-des-vaccins-n-a-jamais-ete-une-priorite-97113833.html>

<sup>5</sup> <http://www.initiativecitoyenne.be/article-vaccins-le-vrai-scandale-des-faux-placebos-97058382.html>

<sup>6</sup> <http://ddata.over-blog.com/xxxyy/3/27/09/71/Pharmacovigilance-des-vaccins--Afssaps.pdf> (cfr p.5)

<sup>7</sup> <http://www.initiativecitoyenne.be/article-la-securite-des-vaccins-pose-vraiment-probleme-les-officiels-le-savent-92082277.html>

<sup>8</sup> <http://conventions.coe.int/Treaty/fr/Treaties/Html/164.htm>